

PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

**Mandat du Rapporteur spécial sur le droit à l’alimentation**

**Appel à contribution: Impact de la COVID-19 sur le droit à l'alimentation**

**Contexte**

L'Assemblée générale des Nations Unies, par sa [résolution 76/166](https://undocs.org/en/A/RES/76/166) du 16 décembre 2021, a demandé au Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation de soumettre à sa prochaine session en 2022 un rapport examinant les défis émergentes pour la réalisation du droit à l'alimentation, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et son impact sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

En préparation du rapport, le Rapporteur spécial, M. Michael Fakhri, organisera des consultations avec les parties les parties concernes afin d’alimenter le rapport en préparation. Le questionnaire ci-dessous est un exercice de réflexion collective sur les effets de la pandémie sur la sécurité alimentaire et la nutrition au cours des deux dernières années et une tentative d'explorer des solutions pour améliorer la réponse fondée sur les droits de l'homme aux possible crises dans l’avenir. Selon l'Organisation mondiale de la santé nous devrions nous attendre à davantage de pandémies mondiales dans un avenir proche.

**Comment la COVID-19 affecte notre sécurité alimentaire et que faut-il faire pour relever ces défis ?**

La pandémie de COVID-19 a non seulement affecté la santé des individus et des communautés, mais a également eu de profondes implications sur les différentes dimensions de la sécurité alimentaire et de la nutrition. La manière dont le monde réagira à la pandémie et ses impacts sur notre sécurité alimentaire détermineront l'avenir de nos systèmes alimentaires pour les décennies à venir.

Il existe un consensus international sur le fait que la pandémie a révélé des fragilités déjà existantes au sein des systèmes alimentaires et les effets immédiats du changement climatique. Elle a amplifié l'injustice, la discrimination et les inégalités, en conséquence, les femmes et les personnes en situation de vulnérabilité subissant le poids de l'impact et du choc économique. Il a été plus difficile pour les petits producteurs alimentaires d'accéder aux ressources dont ils avaient besoin et de vendre leurs produits. Et dans certains cas, cela a entraîné une augmentation des expulsions et des acquisitions foncières à grande échelle. La fermeture et la perturbation des écoles ont diminué l’accès a la nutrition chez les enfants. L'absence de mesures de protection sociale et de sécurité adéquates, combinée à des restrictions de mouvement, a eu un impact disproportionné sur les producteurs et les travailleurs alimentaires de première ligne, qui sont indispensables mais ne sont pas traités tel quel. À certains moments au cours des deux dernières années, les prix alimentaires ont atteint des chiffres record.

Il y a eu un manque de coordination des politiques multilatérales et de réponse à l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Ceci malgré le fait que la pandémie a illustré que les systèmes alimentaires sont interconnectés avec d'autres systèmes globales liés à la santé, à l'économie et à l'environnement. Une réponse politique appropriée nécessite donc de larges consultations, une évaluation approfondie et une coordination étroite entre les différents systèmes de gouvernance - au niveau national et international - pour aborder les diverses manières dont COVID-19 affecte la sécurité alimentaire et la nutrition.

Un grand nombre d'États membres et d'organisations internationales manifestent leur intérêt et leur souhaite profond de travailler ensemble. Lors de sa session en octobre 2021, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a convenu de poursuivre ses délibérations sur les impacts de la COVID-19 sur les systèmes alimentaires, l'agriculture et la nutrition. La première étape vers une réorientation des politiques alimentaires est d'analyser les lacunes des systèmes alimentaires actuels dans une perspective multilatérale et de point de vue de la protection des droits de l'homme et d'envisager un processus participatif pour imaginer un avenir différent. Après avoir répondu aux préoccupations à court terme crées par la pandémie, il sera important d'explorer des solutions politiques pour renforcer la résilience du système alimentaire à plus long terme. Pour pouvoir sortir de cette crise il est essentiel que les systèmes alimentaires s'épanouissent de manière équitable, saine et régénératrice pour l'environnement et les sociétés. De plus amples informations sur les perspectives du Rapporteur spécial sur la réforme des systèmes alimentaires sont disponibles dans son rapport de 2021 à l'Assemblée générale des Nations Unies.

**Comment soumettre vos contributions ?**

Nous vous prions de bien vouloir réfléchir aux questions ci-dessous et envoyer vos réponses en format Word (objet: Questionnaire sur la COVID-19et le droit à l'alimentation) par e-mail à [ohchr-srfood@un.org](mailto:ohchr-srfood@un.org) avant le **8 avril 2022**.

En raison d'une capacité de traduction limitée, nous vous demandons de bien vouloir préparer les réponses en anglais, français ou espagnol. Les réponses reçues seront publiées sur la [page Web du Rapporteur spécial](https://www.ohchr.org/EN/Issues/Food/Pages/FoodIndex.aspx) dans la langue dans laquelle elles ont été reçues.

**QUESTIONS**

1. A quel moment au cours des deux dernières années, et de quelle manière, le système alimentaire de votre pays a été touché par la pandémie de COVID-19 ? Quels sont les secteurs et les lieux qui ont été les plus touchés?

Le secteur de l’agriculture a été touché de manière diverse par la crise COVID-19.

* La fermeture des frontières décidées par certains de nos pays voisins comme l’Allemagne et la France en 2020 a enfreint la libre circulation des personnes et des biens dans l’UE. L’accès et la cultivation des surfaces à l’étranger par les agriculteurs luxembourgeois a été impacté. La fermeture des frontières et les contrôles y afférents ont eu un impact sur le secteur primaire et secondaire. Ainsi, d’un côté l’approvisionnement d’intrants par les agriculteurs comme par exemple les semences, les aliments pour bétail, les produits phytosanitaires a été plus difficile. Mais aussi sur la circulation de produits agricoles finis et donc le secteur agroalimentaire a connu une réduction de ses exportations vers les pays voisins, en particulier dans le secteur des produits laitiers et de viandes.
* La fermeture des restaurants a eu un impact en particulier sur les producteurs viticoles. Même après la réouverture des restaurant après la première fermeture, le secteur viticole a rencontré des difficultés à commercialiser et à distribuer ses produits principalement à cause du secteur de l’évènementiel et de l’Horesca, un domaine qui reste particulièrement touché par la pandémie, car il y a eu un arrêt des livraisons de vins.
* La pandémie a fortement touché les exploitations porcines. Le virus Covid-19 en combinaison avec le virus de la peste porcine africaine en Europe de l’est mais aussi en Allemagne a fortement bouleversé le marché de la viande porcine. Les prix de la viande de porc (principalement déterminés par le prix du marché allemand) ont commencé à baisser dès le confinement en avril 2020. Cependant, avec la fermeture des restaurants ainsi que l'émergence de la peste porcine africaine en Allemagne la situation n’a fait qu'empirer et est devenue alarmante.

1. 2. Quels ont été les défis à relever pour surmonter l'accès réduit à une alimentation et une nutrition adéquates, et les répercussions connexes sur les autres droits de l'homme pendant la crise?

Les prix des produits alimentaires ont augmenté à cause de difficultés d’approvisionnement des supermarchés et des achats de panique provoqué par le confinement.

1. Quels segments de la population - par exemple, les migrants, les travailleurs agricoles, les populations autochtones - ont été les plus vulnérables et ont rencontré des difficultés pour accéder à une alimentation adéquate, nutritive et saine au cours des différentes phases de la pandémie? Quelles ont été leurs principales sources d'approvisionnement en nourriture? Quels sont les nouveaux risques et vulnérabilités en matière d'accès à la nourriture qui sont apparus au cours de la pandémie?

Les problèmes qui ont surgis sont plutôt l’accessibilité de l’approvisionnement de la nourriture ainsi que la limitation d’exportations de produits transformés (produits laitiers, viandes) en dehors du Grand-Duché lié à un ralentissement de la circulation des camions à cause de la fermeture des frontières et des « achats de panique » dans les supermarchés. La pandémie a montré l’importance de la sécurité alimentaire dans toute l’UE.

La limitation des exportations a eu pour conséquence que certains opérateurs ont dû chercher d'autres filières pour valoriser leurs produits, avec des pertes financières importantes tant pour les éleveurs concernés que pour l'industrie laitière.

1. Quelles mesures, bénéfiques ou contre-productives, ont été déployées au niveau national et local (lois, politiques, mesures fiscales ou sécurité sociale/filets de sécurité sociale) au lendemain de la pandémie? Quel impact ont-elles eu pour garantir l'accès à une alimentation et une nutrition adéquates? Quel a été le rôle des travailleurs, des petits producteurs alimentaires et de l'industrie agroalimentaire dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces mesures?
2. **Politiques agricoles nationales**

Le Grand-Duché de Luxembourg a décidé un paquet de mesures afin de soutenir le secteur agricole dans le cadre de la crise COVID.

* LU, comme d’autres Etats membres a saisi de l'occasion offerte par la Commission européenne pour reporter la date des demandes de paiement de la PAC pour les agriculteurs.
* En outre, en juin et en octobre un paquet de mesures relative à la consolidation de la trésorerie du secteur agricole en hauteur de 5 mio. € (aide d’Etat) a été ficelé pour l’agriculture. Il contenait [[1]](#footnote-1):
  + Une aide forfaitaire (subvention au capital) de 2.500€ à 5000€ en fonction du chiffre d’affaire annuel pour les manèges à chevaux, fermes pédagogiques et les œnothèques particulièrement fragilisé par les restrictions de visites. L’aide est subordonnée à différentes conditions parmi lesquelles le fait de ne pas avoir pu bénéficier d’aucune autre aide mise en place dans le cadre de la pandémie COVID-19.
  + Malgré la réouverture des restaurants après la 1ère période de fermeture, le secteur viticole, a continué à rencontrer des difficultés à commercialiser et à distribuer ses produits principalement à cause du secteur de l’évènementiel et de l’Horesca, un domaine qui reste particulièrement touché par la pandémie. C’est pourquoi les aides suivantes ont été décidées :
    - * Une aide ciblée variant de 1000 à 5000€ pour les exploitations professionnelles actives dans le secteur de la viande (bovins, porcins, ovins et caprins). L’éligibilité de l’aide est conditionnée à la production standard et en fonction de la grandeur du cheptel (laitier, bovin, porcin). Les données ne sont pas encore disponibles, puisqu’elle n’a pas encore été payée, mais un budget de 1,5 mio € a été prévu.
* Une aide forfaitaire de 5.000€ par membre est accordée aux coopératives agro-alimentaires qui ont été confrontées à des coûts supplémentaires sensibles provoqués par le confinement
* Prise en charge par le ministère de l’Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural de la contribution au fonds de solidarité viticole par hectare de vignes pour l’année 2020

1. **Autres mesures**

**D’autres mesures ont été prises dans le cadre du plan de relance COVID-19 pour l’agriculture:**

* L’installation d’un « food policy council » constitué de parties prenantes issues de l’ensemble du système alimentaire local/régional public et privé pour favoriser une meilleure coordination des acteurs locaux du système alimentaire, leur mise en réseau et le partage d’information sur les activités de chacun. Une des caractéristiques principales du conseil de politique alimentaire est de formuler les enjeux et objectifs inhérents aux systèmes alimentaires durables et de concevoir des stratégies communes pour atteindre ces objectifs tout en augmentant l’indépendance alimentaire de notre pays.
* **Elaboration et mise en œuvre d’un projet pilote « Distillation de vins »:** L'Institut viti-vinicole en étroite collaboration avec Luxinnovation élabore actuellement un projet de distillation de vins pour obtenir un produit de base servant à la fabrication de désinfectants. Ce projet voit dans sa réalisation trois aspects à savoir un côté éthique dans le contexte de la lutte contre la pandémie, un aspect économique étant donné qu’il s’agit d’une aide indirecte pour les exploitations viticoles et les distilleries agricoles ainsi qu’une contribution parfaite au « Nationbranding ».
* **Mise en place d’un « Innovation Hub: Plattform Landwirtschaft + » :** Le secteur agricole fait face à de nombreux défis liés à la politique agricole, la nécessité d’un système de production durable et à l’urgence climatique. L’objectif principal d’un Innovation Hub serait la mise en réseau de différents acteurs provenant de différents secteurs ayant des perspectives différentes afin de développer ensemble des solutions innovantes quant aux différents domaines de la production agricole et alimentaire de la fourche à la fourchette. Cette plate-forme d’innovation constituerait un groupe hétérogène d'experts liés par un objectif commun. Par le biais de cette mise en réseau, l’Innovation Hub aura le potentiel de devenir ainsi un centre de compétence qui se situerait entre l’agriculture et la recherche, tel que préconisé dans l’accord de coalition
* **Digitalisation de l’agriculture** : Il s’agit d’une demande du Ministère de l’Agriculture à la Chambre d’Agriculture et à Convis de concevoir et de mettre en place :
* Un système de logiciels uniques et/ou équivalents et compatibles entre eux.
* Une plate-forme centrale et unique d'information, de communication et d'échange de données pour les exploitations agricoles ; le portail agricole numérique national.
* Le but de ces mesures est de permettre d’accroître la productivité des exploitations en leur apportant un conseil agricole holistique indispensable pour faire face aux défis de plus en plus complexe de l’agriculture.
* **Différentes mesures introduites au début de la pandémie COVID-19 et applicables à d’autres entreprises étaient aussi applicables au secteur de l’agriculture et financés par le Ministère de l’Economie:[[2]](#footnote-2)**
* Une aide remboursable de 500.000€ sous forme d’avance remboursable pour couvrir les frais de fonctionnement pour des entreprises ayant une autorisation d’établissement.
* Flexibilité accrue pour le paiement des cotisations sociales
* Moratoire accordé par certaines banques sur le remboursement des prêts existants
* Annulation des avances fiscales des deux premiers trimestres 2020 ainsi de prévoir plus de flexibilité pour les dates limites relatives au paiement des avances et la soumission de la déclaration des impôts au revenu.
* Remboursement anticipe de la TVA : Subvenir aux besoins de liquidités par un remboursement anticipe des soldes créditeurs TVA en dessous de 10.000 euros
* Plus de flexibilité d’introduire le chômage partiel pour cas de force majeure.
* **Un plan de soutien supplémentaire aux entreprises du secteur porcin :**

La pandémie du virus SARS-COV 2 (Covid-19) a dominé sans doute l’actualité en 2021. Au niveau de l’agriculture, la pandémie a fortement touché les exploitations porcines. Le virus Covid-19 en combinaison avec le virus de la peste porcine africaine en Europe de l’est mais aussi en Allemagne a fortement bouleversé le marché de la viande porcine. Le ministère de l’Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural a instauré une aide divisée sur deux périodes de commercialisation en faveur des exploitations en difficultés. Les prix de la viande de porc (principalement déterminés par le prix du marché allemand) ont commencé à baisser dès le confinement en avril 2020. Cependant, avec la fermeture des restaurants ainsi que l'émergence de la peste porcine africaine en Allemagnela situation ne fait qu'empirer et est devenue alarmante. L'aide prend la forme d'une subvention en capital non remboursable à hauteur de 20.000€ maximum par trimestre, s'alignant ainsi sur l'aide octroyée aux petites et moyennes entreprises pour coûts non couverts. Elle comprend:

* d'une part une subvention en capital forfaitaire de 4 000 €
* et d'autre part un montant d'aide basé sur les remboursements des charges financières (intérêts et frais liés aux lignes de crédit) et les coûts mensuels des salariés

Pour les éleveurs de porcelets "naisseurs" (filière la plus fragilisée) un maximum de 75% des frais éligibles sera remboursé avec un maximum de 20 000 € par trimestre et exploitation. Pour toutes autres exploitations porcines, un maximum de 50% des frais éligibles sera remboursé avec un maximum de 20 000 € par trimestre et exploitation. Cette aide sera, en outre, subordonnée à différentes conditions dont notamment au recul du chiffre d'affaires trimestriel d'au moins de 30% par rapport au même trimestre de l'année précédente. Dans un premier temps seront pris compte le dernier trimestre 2020 et le premier trimestre 2021. Après cette période une analyse de la situation du secteur sera effectuée.

* **Une mesure d’aide spécifique pour les producteurs de fruits, légumes et de pommes de terres**

Afin de contrecarrer les effets de la crise COVID sur le secteur des fruits, légumes et des pommes de terres, le GDL a décidé en 2021 d’attribuer une aide sous certaines conditions qui se réfère à l’année 2020 :

* L’exploitation est enregistrée à titre principale et a une production standard d’au moins 75.000€ en 2020.
* Le revenu principal provient de la production de fruits, légumes ou pommes de terres, soit 40% de la production standard proviennent de la production de fruits, légumes ou pommes de terres en 2020.
* Le CAF provenant de la production de fruits, légumes ou pommes de terres démontre une baisse d’au moins 30% en 2020 par rapport aux années 2019 et 2018.
* Le bénéfice provenant de la production de fruits, légumes ou pommes de terres démontre une perte d’au moins 30% par rapport aux médiane des bénéfices des années 2019 et 2018.

Montants d’aide :

a) Pour les exploitations dont le revenu principal de l'exploitation en 2020, c'est-à-dire au moins 50% de la production standard provient de la production:

1.) 4 000 € pour chaque exploitation ayant droit à une indemnisation dont au moins 50% de la production standard en 2020 provient de la production de fruits, légumes et/ou pommes de terre de table ; soit 2000 € pour les exploitations dont ≥40% et <50% de la production standard proviennent de la production de fruits, légumes et/ou pommes de terres de table.

2.) Un montant spécifique calculé sur la base de remboursement des frais financiers (intérêts et frais, y compris intérêts et frais liés aux lignes de crédit concernées); des charges salariales mensuelles des salariés, y compris les cotisations patronales ; des frais de préparation des dossiers de demande de subvention par un cabinet comptable/fiscal privé.

Les entreprises sont remboursées à 75 % de ces frais.

Le montant maximum de l'indemnisation est de 20 000 € par exploitation pour les exploitations dont au moins 50 % de la production standard est issue de la production de fruits, légumes et/ou pommes de terre de table.

* **Une mesure de distillation pour le secteur viticole**

L'Institut viti-vinicole en étroite collaboration avec Luxinnovation, a élaboré un projet de distillation de vins pour obtenir un produit de base servant à la fabrication de désinfectants. Ce projet voit dans sa réalisation trois aspects, à savoir, un côté éthique dans le contexte de la lutte contre la pandémie, un aspect économique étant donné qu'il s'agit d'une aide indirecte pour les exploitations viticoles.

* **Prise en charge de la contribution du fonds de solidarité viticole**

Le ministère de l’Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural a pris en charge la contribution au Fonds de solidarité viticole par hectare de vignes pour l’année 2020.

* **Promotion de la production agricole locale/ sensibilisation du consommateur**

En outre, diverses mesures de promotion dans le secteur agricole et viticole ont été mises en place afin de soutenir la consommation de la production locale.

Pour les consommateurs, différentes mesures ont été prises comme le report de la déclaration d’impôts sur le revenu, l’augmentation du congé pour raisons familiales, le paiement de chômage partiel pour des cas de force majeure pour maintenir l’emploi.

1. Quels types de variations des prix alimentaires, de restrictions commerciales et de perturbations de la chaîne d'approvisionnement ont eu le plus d'impact sur les principales denrées alimentaires, aux niveaux national et local ?

Voir réponse sous 1.

1. Si besoin est, quelles mesures à long terme ont été envisagées, au niveau national et local, pour faire face aux impacts néfastes de la persistance de la pandémie, et aux chocs futurs? Quels enseignements peut-on tirer de la pandémie pour rendre vos systèmes alimentaires plus équitables, plus résilients et plus durables? Quel serait la meilleure manière de reformer le système alimentaire de votre pays afin d'assurer un meilleur accès à une alimentation adéquate pour tous ?

L’augmentation de la demande pour les produits régionaux serait préférable afin de limiter les obstacles courus par le risque de fermeture des frontières par nos pays voisins et aussi pour limiter l’empreinte écologique. Toutefois, le Luxembourg est dans un marché intérieur et dépendant de produits de pays limitrophes. Dans le même ordre d’idées, l’augmentation de la production de produits déficitaires au Luxembourg, comme les fruits et légumes sont définies comme cible dans notre nouveau plan stratégique relevant de la politique agricole commune.

1. Quel soutien et quelles ressources multilatérales sont nécessaires pour transformer les systèmes alimentaires en termes de durabilité, d'équité et de résilience dans votre pays? Quelles sont les actions qui pourraient être prises, ou qui devraient être évitées, au niveau régional ou mondial, pour renforcer et coordonner la politique multilatérale afin de faire face à l'impact de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire?

Il faut continuer à garantir la libre circulation des marchandises et des travailleurs dans la mesure du possible.

1. Est-ce qu’il y a eu des exemples des initiatives autonomes, pris par des petits producteurs alimentaires, les travailleurs du secteur alimentaire, les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et d’autres groupes sociaux ? Est-ce que ces initiatives ont été appuyé, si ou, en quel manière. Est-ce que certains de ces initiatives selon votre estimation on produit un impact positif à plus long terme ?

La pandémie a renforcé la demande de produits régionaux et ainsi la vente directe aux consommateurs. La création de magasin ou de points de distribution à la ferme a donc augmentée. Ceci s’est reflété par un accroissement des demande d’aide à l’investissement pour des points de vente directe pendant la période de la pandémie. Dans la période durant la pandémie du 1.1.2020 – 10-5-2022 34 projets de distribution à la ferme ont demandé une aide d’investissement, alors que du 21.8.2017 au 31.12.2019 7 projets ont fait une demande d’investissement.

\*\*\*

1. <https://agriculture.public.lu/content/dam/agriculture/publications/ma/actualit%C3%A9s/201030-paquet-de-relance-covid19/201030-Mesures-paquets-de-relance-1+2.pdf> [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://meco.gouvernement.lu/dam-assets/dossiers/Tableau-stab-9avril-FR.pdf> [↑](#footnote-ref-2)